

Risques

Une nouvelle édition du guide Travaux à proximité des réseaux

Le guide pratique « Travaux à proximité des réseaux », réalisé par la FFB, la FNTP, l'OPPBTB et la Sgam BTP, a été actualisé fin 2022. Il permet d'appréhender les dernières évolutions législatives et réglementaires liées à la réglementation anti-endommagement des réseaux.

Date de mise à jour : 28 févr. 2023

Auteur : **Fabienne Leroy**



©DR

Le guide « Travaux à proximité des réseaux » explique les rôles et missions des responsables de projet, des exploitants de réseaux et des exécutants de travaux, lors de travaux à proximité des réseaux. Réalisé et mis à jour par la FFB, la FNTP, l'OPPBTB et la Société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) BTP, ce guide accompagne chacun des acteurs afin de leur permettre de mieux appréhender le contenu de la réglementation en vigueur.

Cette **réglementation dite anti-endommagement** a pour objectif de supprimer les dommages constatés lors des travaux effectués au voisinage des **4,5 millions de km de réseaux aériens et souterrains de France**. On déplorait, en 2019, encore plus 19 000 dommages (soit 64 par jour ouvrable).

Une réglementation anti-endommagement en évolution régulière

La réglementation n'a cessé d'évoluer au fil du temps. Dès 2012, l'État confiait à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) la **mise en place d'un guichet unique (GU)** sous la forme d'une plate-forme de téléservice Internet : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

Celle-ci est accessible à l'ensemble des acteurs concernés : maîtres d'ouvrage (responsables de projet), y compris les particuliers, entreprises de travaux (exécutants des travaux), exploitants de réseaux. Depuis le 1^{er} juillet 2012, le guichet unique se substitue au rôle précédemment tenu par les mairies.

En 2019, le guichet unique recensait plus de 97 % de la longueur des réseaux implantés en France. Chaque année, **5 millions de déclarations de projet de travaux (DT)** et **d'intention de commencement de travaux (DICT)** sont faites préalablement aux travaux sur le GU ou par l'intermédiaire des prestataires d'aide aux déclarations ayant passé une convention avec celui-ci.

Voir aussi



Le risque électrique, qu'est-ce que c'est ?



Risques électriques : n'intervenez pas sans habilitation

Voir aussi



Réaliser des raccordements sur réseau électrique avec une perche isolante à crochet



Faut-il une habilitation pour intervenir à proximité d'un câble isolé de 230 V ? Par exemple une canalisation ...

Pour prendre en compte les retours du terrain et améliorer la cartographie, la réglementation a de nouveau évolué en 2020. Elle impose aux exploitants de réseaux **une amélioration progressive de la cartographie des réseaux**, des réponses plus précises aux déclarations faites par les responsables de projet et les exécutants des travaux, et **une anticipation des situations de crise** afin que la mise en sécurité en cas de dommage soit aussi rapide que possible.

Pour les chantiers à proximité de réseaux sensibles enterrés, la réalisation d'investigations complémentaires ou d'opérations de localisations préalablement au lancement des projets de travaux permet d'**améliorer la sécurité et la cartographie des réseaux existants**.



Dans quels cas l'employeur doit-il contrôler les titres d'habilitations électriques de ses salariés ?

Guide travaux à proximité des réseaux : sept thèmes abordés

- Périmètre de la réglementation (page 6)
- Principales obligations des parties prenantes (page 13)
- Compétence des intervenants et autorisations d'intervention (page 14)
- Comment bien préparer le projet de travaux ? (page 17)
- Comment bien préparer les travaux ? (page 28)
- Comment bien exécuter les travaux ? (page 35)
- Responsabilités et assurances (page 46).

[Consulter le guide sur le site smabtp.fr](https://www.smabtp.fr)